CHAMIGNY

RAMASSAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages d'ordures ont été ramassés sur notre commune il y a peu.

Avec l'aide de Covaltri 77 la commune a fait venir un camion grappin, qui est passé par La Ferté-sous-Jouarre le long de la Marne, pour ramasser un chargement complet (matelas, mobiliers, etc.).



Pour information, la benne de 5m3 est remplie de déchets ramassés dans la nature et va coûter à la commune environ 420€ selon les déchets à détruire !
Soit avec le déplacement du camion un total de 1140 €.


EUROBENNE

Pour rappel, **déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire !**
Cette amende peut aller de jusqu'à **1500 €.**

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Chamigny